

Fête de l'indépendance du Bénin

P.4

Talon toujours dans l'innovation

Dîner de gala des «Témoins d'Olivier Boko»

P.7

Albéric Dagan et les siens mobilisent les opérateurs économiques

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1014 du vendredi 02 août 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Santé

P.5

Tout sur la peste

64è anniversaire d'indépendance du Bénin

P.3

L'amélioration du quotidien des Béninois préoccupe Boni Richard Ouorou

• *Lire son important message*



Liberal

LIGUE D'INITIATIVE BÉNÉVOLE POUR L'ÉDUCATION, LA RÉFLEXION ET L'ACTION LIBÉRALE

Bonne fête de l'indépendance

OUOROU BONI Richard

Ouverture de l'antenne régionale de Guérite Tv Monde à Parakou

P.11

Des internautes apprécient

(La web télévision casse ses prix pour le mois d'août)

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Anselme ORICHA (Stg)
Salmata BABONI (Stg)

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10





L'amélioration du quotidien des Béninois préoccupe Boni Richard Ouorou



Chers compatriotes,

Aujourd'hui, en cette journée où nous célébrons notre indépendance, prenons un instant pour réfléchir aux défis pressants qui continuent de peser sur notre bien-aimée nation. La cherté de la vie, l'inflation galopante, et la régression des droits de nos concitoyens sont des réalités qui touchent chacun d'entre nous de manière profonde et persistante. Nos routes sont envahies de véhicules vétustes qui mettent nos vies en danger, et l'absence de politiques d'emploi efficaces et de réformes pour sécuriser la propriété privée décourage l'investissement privé, freinant ainsi notre développement.

Depuis trois décennies, le débat politique est resté stagnant, enfermé dans une dynamique électorale et partisane. Il est désormais impératif de re-

diriger notre attention vers les véritables enjeux nationaux : l'économie, le social, et les conditions de vie de chaque Béninois. Nous devons éviter de concentrer toutes les énergies uniquement sur la libération des prisonniers politiques, car cela envoie un message désespérant à la majorité silencieuse qui souffre. Ce message, c'est que tant que les autres sont emprisonnés, nous, qui sommes ici, n'avons aucune vision et attendons que d'autres réfléchissent pour nous à leur sortie.

Oui, nous devons œuvrer pour la libération de nos amis emprisonnés, comme le professeur Joel Aïvo et les autres, mais nous devons également répondre aux aspirations quotidiennes de notre peuple. La lutte pour les prisonniers politiques doit s'inscrire dans un cadre plus large de justice sociale et de respect des droits humains.

Il est temps que le débat politique cesse d'être exclusivement électoral et constitutionnel. Il doit devenir un véritable débat d'idées axé sur le quotidien de nos populations, leurs droits, leur nourriture, leur santé, leur éducation, leur emploi et leur épargne.

Que cet anniversaire de notre indépendance nous inspire à prendre nos responsabilités et à orienter le débat vers des solutions concrètes pour améliorer le quotidien de tous les Béninois. Ensemble, construisons un avenir porteur d'espoir et de prospérité pour notre nation.

Vive le Bénin, vive l'indépendance!

Boni Richard Ouorou / Président du mouvement libéral Bénin



D'une journée, la célébration passe à quatre jours de festivités

La fête du vodoun ne sera plus célébrée le 10 janvier de chaque année. La représentation nationale a, à travers une proposition de loi du gouvernement, voté, mardi 30 juillet 2024, un projet de loi réaménageant le calendrier de cette fête endogène.

La rédaction

Elle sera dorénavant célébrée le deuxième vendredi du mois de janvier. Cette nouvelle date est fustigée par l'opposition, qui déplore l'effacement de la date historique choisie par l'ancien président Nicéphore Soglo. Loin d'effacer les origines de la date du 10 janvier, le gouvernement, dans la dynamique de faire du tourisme un levier de développement économique du Bénin, a pour vision d'offrir aux touristes et au peuple béninois quatre jours de célé-



bration de la fête endogène à travers les «Vodun Days». En effet, la célébration de la

fête du vodoun a pris une dimension internationale en 2023 avec les «Vodun Days» qui ont mobilisé la diaspora béninoise, les Brésiliens, les Haïtiens et des touristes d'autres nationalités. Pour le gouvernement, déplacer tout ce monde autour d'une fête qui vend désormais la destination «Bénin», et juste pour une demi-journée, n'est pas rentable. L'équation vient donc d'être résolue par les députés de la mouvance. Selon la nouvelle disposition, le jeudi qui précède la date de célébration de la fête du vodoun sera férié, chô-

mé et payé sur toute l'étendue du territoire national. La fête va mobiliser les Béninois et des touristes venus d'ailleurs pour deux jours, auxquels il faudra ajouter le week-end suivant. À noter qu'à travers cette fête, le Bénin compte réhabiliter et offrir au monde la richesse des arts et des cultures liés au Vodun. Des projets majeurs sont à l'horizon, notamment la construction d'un musée international du Vodun, la route des couvents Vodun et l'organisation des Vodun Days.

Talon toujours dans l'innovation

Faosiya SEFOU

Placée sous le thème «Les forces de sécurité et de défense avec la nation, pour un Bénin sûr et prospère», cette festivité a été marquée par diverses innovations, notamment le défilé militaire des troupes belges et nigérianes. Déroulée sous le regard bienveillant du président Patrice Talon, cette célébration a débuté, ce jeudi 1er août 2024, sur l'esplanade de l'Amazone, par la revue des troupes par le président à son arrivée. Ainsi, pour la troisième fois consécutive, l'Esplanade de l'Amazone à Cotonou a accueilli les manifestations officielles marquant le 64^e anniversaire de l'accession

du Bénin à la souveraineté nationale et internationale.

À tour de rôle, les parades militaires et paramilitaires se sont succédé, offrant un spectacle grandiose aux diverses personnalités ainsi qu'aux invités de marque ayant fait le déplacement. L'armée nigériane détachée au Bénin a saisi l'occasion de cette célébration pour offrir au peuple béninois un splendide tableau.

Notons que les différentes unités présentes étaient : École nationale de police, Détachement de la douane, Eaux et forêts, Police républicaine, Armée de l'air, Marine nationale, Groupement de protection spéciale, Sa-



peurs-pompier, Garde nationale. S'en est suivi le défilé motorisé et aérien, célébrant ainsi le dynamisme des forces de l'ordre et de sécurité face aux défis sécuritaires. À la suite du défilé militaire,

un tableau artistique a également été présenté au public par des artistes locaux, notamment Kalamoulaye venu du nord du Bénin et Pépé Oleka du sud du Bénin.

Il est important de préciser que la commémoration de ce 64^e anniversaire de l'indépendance du Bénin a permis, une fois de plus, de mettre en lumière les potentiels dont dispose l'armée béninoise.



Tout sur la peste ?

La peste est une maladie infectieuse grave causée par la bactérie *Yersinia pestis*. Elle est principalement transmise aux humains par les piqûres de puces infectées qui vivent sur des rongeurs. Cette maladie a été responsable de plusieurs pandémies dévastatrices à travers l'histoire, notamment la peste noire du XIV^e siècle qui a décimé une grande partie de la population européenne. Aujourd'hui, bien que moins courante, la peste subsiste dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Les symptômes de la peste

La peste se manifeste sous plusieurs formes, dont les plus courantes sont la peste bubonique, la peste septicémique et la peste pneumonique. Les symptômes de la peste bubonique incluent une fièvre soudaine, des frissons, des maux de tête, de la fatigue et des ganglions lymphatiques enflés et douloureux, appelés bubons. La peste septicémique se caractérise par des douleurs abdominales, des saignements cutanés et des chocs septiques. La peste pneumonique, la forme la plus mortelle, pro-

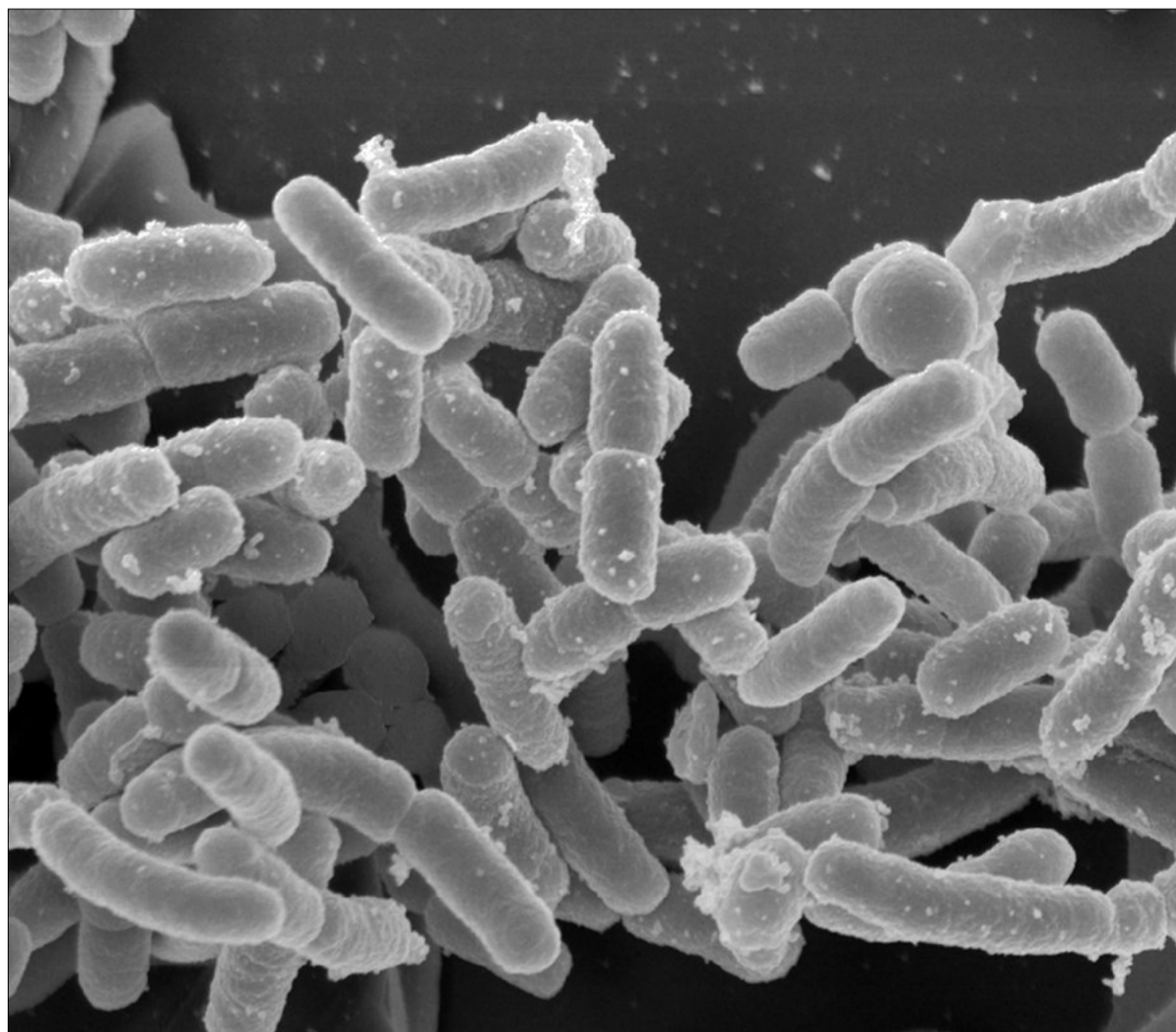
voque une toux sévère, des douleurs thoraciques et des difficultés respiratoires. Sans traitement, la peste peut entraîner la mort en quelques jours.

Les causes de la peste

La peste est causée par la bactérie *Yersinia pestis*, qui vit principalement dans les rongeurs comme les rats et les écureuils. Les puces qui se nourrissent de ces animaux peuvent transmettre la bactérie aux humains. Les personnes peuvent également être infectées par la peste pneumonique en inhalant des gouttelettes respiratoires provenant d'une personne ou d'un animal infecté. Les zones à risque comprennent celles où les populations de rongeurs et les contacts humains sont fréquents, notamment les régions rurales ou les zones avec une mauvaise gestion des déchets.

Le traitement de la peste

La peste est une urgence médicale nécessitant un traitement rapide. Les antibiotiques sont efficaces contre *Yersinia pestis*, et un traitement précoce est crucial pour réduire la mortalité. Les médicaments couram-



ment utilisés incluent la streptomycine, la gentamicine, le chloramphénicol et les tétracyclines. En plus des antibiotiques, les patients peuvent nécessiter des soins de soutien tels que des liquides intraveineux et des oxygénations pour traiter les complications. La vaccination contre la peste n'est généralement pas disponible, sauf pour les personnes à haut risque, comme les tra-

vailleurs de laboratoire.

Les aliments à éviter en cas de peste

Bien qu'il n'existe pas de régime alimentaire spécifique pour prévenir ou traiter la peste, maintenir une alimentation équilibrée et riche en nutriments peut aider à renforcer le système immunitaire. Cependant, pendant une infection, il est recom-

mandé d'éviter les aliments difficiles à digérer et ceux qui pourraient affaiblir davantage le système immunitaire. Les aliments gras, les produits sucrés et les boissons alcoolisées sont à éviter. Privilégiez les repas légers et riches en vitamines, tels que les fruits, les légumes, et les protéines maigres, pour aider le corps à lutter contre l'infection et à récupérer plus rapidement.

GUERITE TV MONDE

Rouvre ses portes à PARAKOU à partir du

1^{er} Août 2024

| Contact : 00229 91 19 10 10



Parakou a sacrifié à la tradition

(Le préfet Djibril Mama Cissé et le maire Inoussa ZIMÉ CHABI rendent hommage au père de l'indépendance)



que nous puissions ensemble venir à bout de ce phénomène qui trouble la quiétude de tous,» a-t-il déclaré.

Le maire de Parakou, Inoussa ZIMÉ CHABI, a pour sa part remercié Dieu d'avoir permis de célébrer cet anniversaire de l'indépendance du Bénin dans la paix. Il s'est également réjoui des avancées significatives réalisées par le Bénin en termes de développement depuis 1960. «64 ans d'anniversaire, 64 ans d'indépendance, nous avons parcouru du chemin, et nous remercions encore le Seigneur parce qu'au fil des ans, le pays se métamorphose dans tous les domaines et secteurs. Chaque année, nous réalisons plus

que l'année précédente. Toute personne qui connaît notre pays il y a dix ou quinze ans doit reconnaître que le Bénin a évolué,» a confié le maire Inoussa ZIMÉ CHABI. Il n'a pas manqué d'inviter également les populations à plus de patriotisme. «Il est essentiel que nous soyons vraiment patriotes, que nous aimions notre pays et que nous agissions de manière à impacter positivement notre existence,» a-t-il ajouté.

La célébration de la fête de l'indépendance à Parakou a été un moment convivial. Il est à noter que les populations n'ont pas eu droit au défilé militaire comme c'était le cas par le passé.

Anselme ORICHA

La ville de Parakou a vibré ce jeudi 1er août 2024 au rythme des festivités célébrant le 64^e anniversaire de l'accession du Bénin à la souveraineté nationale et internationale. Plusieurs événements ont marqué cette commémoration sobre mais empreinte de solennité. C'était en présence des autorités politico-administratives, dont le secrétaire exécutif de la mairie de Parakou, Hyacinthe Elégbédé, des conseillers municipaux, ainsi que des populations qui se sont déplacées au carrefour Hubert Maga, où a eu lieu le dépôt de gerbe en l'honneur du père de l'indépendance.

Après le dépôt de gerbe, les autorités préfectorales et communales se sont rendues au mausolée de feu le président Hubert Coutoucou Maga, situé dans son domicile au quartier Kpébié, dans

le premier arrondissement de Parakou, pour lui rendre hommage. À cette occasion, le préfet Djibril Mama Cissé, en saluant la mémoire des fils et filles du Bénin tombés les armes à la main pour la liberté de notre pays, a invité les populations, surtout celles du nord du pays, à faire preuve de vigilance face aux incursions terroristes que connaît le Bénin depuis quelque temps. «Je voudrais d'abord saluer la mémoire des pères fondateurs de notre pays, qui, par leurs luttes héroïques, nous ont permis d'être libres. Il est crucial que nous prenions conscience de l'importance de cette lutte et de cette liberté chèrement acquise pour continuer à œuvrer ensemble à l'édification de notre pays, qui, depuis 2016, fait la fierté de tous les Béninois. Je voudrais, en ces périodes particulièrement critiques dans le nord du pays où nous faisons face à un ennemi dans cette

guerre asymétrique, demander à chacun de faire preuve d'une vigilance accrue pour



SOCIETE *Dîner de gala à Abomey-Calavi*

Albéric Dagan et les siens mobilisent les opérateurs économiques

Le mouvement les Témoins d'Olivier BOKO a organisé ce mercredi 31 juillet 2024, dans la commune d'Abomey-Calavi, une soirée de Gala afin de réunir les opérateurs économiques autour des idéaux dudit mouvement et de les amener à contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé. Un objectif qui demeure inchangé, c'est-à-dire voir Olivier BOKO occuper le fauteuil présidentiel à l'issue de l'élection présidentielle de 2026. Une initiative dirigée de main de maître par Alberic DAGAN, Secrétaire Exécutif National de TOB, et son équipe.

Anselme ORICHA (Stg)

Rappelons que ce mouvement, créé en 2023, a déjà à son actif plusieurs activités qui impactent positivement presque toutes les couches de la population en vue de leur intégration. Parmi les actions menées figurent, entre autres, «neuf appels à l'endroit d'Olivier BOKO dans les départements du Zou, de l'Ouémé, du Borgou, de l'Atlantique, du Littoral, des Collines, du Couffo, du Plateau et du Mono. L'organisation d'un week-end sportif et culturel dans le Zou, de la fête du 08 mars dans l'Atlantique, de Miss



TOB dans le Plateau, d'une compétition de PIK dans le Littoral, l'installation des cel-

lules dudit mouvement sur les campus, la sortie officielle des femmes TOB, la réalisa-

tion de certains projets à caractère socio-sécuritaire, l'accompagnement de certains

opérateurs économiques et l'emploi à plus de 500 jeunes, pour ne citer que celles-là,» a déclaré Alberic DAGAN.

À sa suite, les membres du directoire du mouvement n'ont pas manqué d'exprimer leurs impressions face à la forte mobilisation des opérateurs économiques à cette soirée de Gala. Preuve qu'ils ne se sont pas trompés dans leur vision et que c'est le moment de rester beaucoup plus mobilisés afin de continuer la suscitation de la candidature d'Olivier BOKO à la présidentielle de 2026 jusqu'à ce qu'il leur réponde favorablement.

ALBUM PHOTOS



SOCIÉTÉ



REPUBLIQUE DU BENIN
 Prèsentiel - Justice - Travail

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 SECRETARIAT GENERAL DU
 GOUVERNEMENT

N° 26/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Création de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation et approbation de ses statuts.

Un diagnostic de l'organisation et de l'animation de la recherche et de l'innovation dans notre pays révèle l'existence de plusieurs structures avec une redondance des missions. Cette multiplicité d'acteurs entraîne un éparpillement des ressources affectées, avec une opérabilité faible des activités compromettant par conséquent la bonne gestion scientifique et financière des instituts et laboratoires.

De fait, il s'impose une réforme et un repositionnement du secteur de la recherche et de l'innovation. Celle-ci prendra en compte les volets restructuration, financement, valorisation au plan national, aux fins d'une meilleure visibilité. D'où la création de la présente agence dont les statuts ont été, par la même occasion, approuvés.

La création de cette agence favorisera par ailleurs l'acquisition d'équipements de pointe au sein d'instituts thématiques qui seront évalués périodiquement puis labellisés. Il en sera de même pour d'autres outils techniques sur des créneaux porteurs, sans compter la possibilité de négocier des accords de licence et des transferts technologiques.

II- Communications.

II-1. Signature d'une convention minière pour l'exploitation de kaolin dans la commune de Kétou, en vue du fonctionnement de l'usine de fabrication de carreaux de céramique implantée dans la Zone de Développement industriel de Glo-Djigbé (GDIZ).

L'option faite de valoriser les ressources minérales de notre sous-sol, a induit diverses actions de promotion qui ont permis d'intéresser des

opérateurs intervenant dans la chaîne d'extraction et de transformation desdites ressources.

C'est à cet effet que la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie - Bénin (SIPI-Bénin) a conclu un accord-cadre avec la Société spécialisée AFRIKAN CERAMICS SOLUTIONS pour la mise en place d'une usine de production de carreaux de céramique dans la GDIZ dont la mise en service prochaine va générer plusieurs centaines d'emplois permanents.

Les essais de caractérisation réalisés sur ces matériaux sont concluants. Les gisements d'argile de Kétou sont de type kaolin et constitueront la ressource principale. En plus de ces gisements, ceux de Zogbodomey de même que le granite de Djidja seront exploités afin de disposer des matières premières nécessaires.

Le Conseil s'est donc prononcé en faveur de la signature d'une convention pour l'exploitation de ces ressources minières, à charge pour les ministres concernés de veiller à sa mise en œuvre conformément aux clauses contractuelles.

II-2. Contractualisation pour les missions de maîtrise d'œuvre complète des travaux de voirie et d'assainissement ainsi que pour les études d'impact environnemental et social et Plan d'action de réinstallation dans le cadre des investissements municipaux du Programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC) dans les communes d'Allada, Aplahoué, Lokossa, Djougou, Kandi, Dassa-Zoumè et Pobè.

Ce programme vise l'amélioration de l'accès aux services urbains résilients au climat et détermine les modalités de prestation de ceux-ci dans les communes bénéficiaires. Il couvre sept (7) des douze (12) communes chefs-lieux de département, sa mise en œuvre s'étendant de 2023 à 2027.

Le BRIC intègre par ailleurs deux des huit sous-programmes du Programme Villes et Territoires Durables, qui sont à l'intersection de l'appui au développement urbain, de l'opérationnalisation de la loi n° 2021-14 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et de l'amélioration de l'adaptation climatique/gestion des risques de catastrophes. Le programme BRIC, par le biais du renforcement de l'outil conventionnel Etat-Communes, contribuera à la résilience climatique en

conférant aux collectivités territoriales un rôle plus important dans la fourniture des infrastructures et des services urbains de base.

Des conventions spécifiques ont été signées avec les communes concernées pour leur donner les prérogatives de mettre en œuvre les activités relatives aux investissements municipaux avec le soutien des conducteurs d'opération.

Au terme des études d'identification, des projets de voirie et d'assainissement sont retenus dans le cadre de ces investissements. Afin d'assurer une cohérence des interventions et une atténuation des impacts pour les populations bénéficiaires entre les investissements du niveau central et les investissements municipaux, il urge d'accélérer le calendrier d'exécution de ces derniers au regard des étapes déjà franchies par les premiers.

II-3. Organisation d'un test de sélection d'Aspirants au métier d'Enseignant (AME) au profit du ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

L'effectif des AME de ce sous-secteur, estimé à 14.746 au cours de l'année scolaire 2019-2020, est passé à 15.362 en 2023-2024. Malgré cet effort remarquable, des besoins en personnels qualifiés restent à couvrir pour l'année scolaire 2024-2025 dans les collèges et lycées.

Or, à ce jour, seulement 1.212 AME restent encore disponibles dans la base de données et aucun d'entre eux n'est qualifié dans les matières telles que l'éducation physique et sportive, la philosophie ainsi que l'économie familiale. Il en est de même pour les mathématiques, le français, la physique-chimie et la technologie ; tandis que le nombre des spécialistes est faible s'agissant de l'allemand, de l'anglais, de l'économie, de l'espagnol, de l'histoire et de la géographie.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour l'organisation d'un test de qualification en vue de renforcer la base de données des AME dans ces matières, l'objectif étant la couverture intégrale des besoins au titre de l'année scolaire prochaine.

II-4. Dédommagement des personnes affectées par le projet de construction et d'exploitation du terrain de golf championship de 18 trous à Avlékété.

A l'issue de l'expertise commanditée sur la mise en œuvre de ce complexe sportif et touristique, il se révèle que le projet couvre une superficie de 111 hectares de terres et affectera 173 personnes ainsi que 22 immeubles d'habitation et autres biens.

En application des dispositions légales et réglementaires en la matière, le Conseil a approuvé les dédommagements et indemnités appropriés et instruit les ministres concernés de veiller à leur prise en compte diligente.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique :

- la célébration de la 64^{ème} édition de la fête nationale, le 1^{er} août 2024 ;
- l'organisation de l'édition 2024 des consultations régionales des Institutions nationales des Droits de l'Homme de l'espace CEDEAO à Cotonou, du 26 au 30 août 2024 ; puis la participation du Bénin ;
- aux olympiades panafricaines de mathématiques, édition 2024, à Johannesburg en Afrique du sud, du 10 au 20 août 2024 ;
- au Sommet de l'Avenir, à New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, les 22 et 23 septembre 2024 ;
- à la 31^{ème} session ordinaire du Comité des Droits des personnes handicapées, à Genève en Suisse, du 12 au 17 août 2024.

IV- Mesures individuelles.

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

✓ A la Présidence de la République

Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations

Monsieur Sindé Gilles CHEKETE

Directeur général de l'Agence nationale d'Identification des Personnes

Monsieur Aristide ADJINACOU

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Secrétaire générale adjointe du ministère

Madame Awaou BACO

Conseiller technique aux Affaires fiscales

Monsieur Donald GANDJI

Conseiller technique juridique

Madame Beverly FAGBOHOUN

Conseillers techniques

Madame et monsieur

- Alice MASSIM OUALI
- Habib TIDJANI

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Paterson HOUNKANRIN

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Moïse ILAYE BONI

Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation

Monsieur Moubarak SOUMANOU

Directeur général de l'Agence nationale de Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Monsieur Philippe DAHOUI

Directrice générale de la Société pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises

Madame Christel YEBE

Président de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF)

Monsieur Rafiou BELLO



Membre de la CENTIF au titre de haut fonctionnaire de la Police républicaine

Monsieur Edgard Landry ZOLA

Chef du service adjoint à l'Inspection générale des Finances

Monsieur Arnaud MENSAH

- ✓ Au ministère de la Justice et de la Législation
- A la Chancellerie

Directeur des Affaires pénales et des Grâces

Monsieur Norbert Lié DADJO

- Dans les juridictions
- A la Cour Suprême

Conseillers

Messieurs

- Agboton Alexis METAHOU
- Wilfrid Sonagnon ARABA
- Seïdou BONI KPEGOUNOU
- Sanni Sidi Hamza GAUTHE

Avocat général

Monsieur Mémavo Jacques HOUNSOU

- A la Cour d'Appel de Cotonou

1^{er} Substitut général

Monsieur Jules AHOGA

Conseillers

Messieurs

- Adjima KHALIFA DJIMILA
- Mitondji ADOKO
- Ignace ADIGBLI
- Dossa Justin AGASSOUNON

- A la Cour d'Appel d'Abomey

Président

Monsieur Christian Amaté ATAYI

Procureur général

Monsieur Ousman ALEDJI

- A la Cour d'Appel de Parakou

1^{er} Substitut général

Monsieur Samuel NOUTOHO

2^{ème} Substitut général

Monsieur Jesukon Antoine ABEVI

3^{ème} Substitut général

Monsieur Jacques Fiacre AZALOU-TOKPASSI

Conseillers

Messieurs

- Antoine HOUEZE
- Bachirou ASSOUMA AMADOU

- A la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme

Membre de la Chambre des appels

Monsieur Fortunato KADJEBIN

- A la Cour Spéciale des Affaires foncières

Procureur spécial

Monsieur Freddy YEHOUENOU

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

Conseillers

Messieurs

- Désiré Padel DATO
- Serge TCHINA
- Alphonse GBOSSOU

Juges

Mesdames et messieurs

- Mahutin Angèle Anna BADIN
- Fleuriane Edwige Triomphe IKO
- Barryath Olayde Akankey FATIOU
- Emile LOGO
- Senakpon Hermann Mathieu AHOKPE

- Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou

Procureur de la République

Monsieur Shegun TIDJANI SERPOS

Substitut chargé du Pôle des mineurs

Madame Augustine Blanche ADONON

- Au tribunal de première instance de première classe de Parakou

Président

Monsieur Alou BANI DEMON

Juge d'Instruction du 1^{er} Cabinet

Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

Juge d'Instruction du 2^{ème} Cabinet

Monsieur Pierre Sètondji CODJIA

Procureur de la République

Monsieur Alain Raoul AGBOTON

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey-Calavi

Juge du Pôle des mineurs

Madame Balkissou OSSENI épouse OSHO

1^{er} Substitut du procureur

Madame Souhaïlatou TOURE IDRISOU

2^{ème} Substitut du procureur

Monsieur Jéoutonden Eude HOUNGBEDJI

3^{ème} Substitut du procureur

Madame Irise Akouélé FATOGNON épouse AVOHOU

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Lokossa

Premier substitut du procureur

Monsieur Senan Gérard AFFEDJOU

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Savalou

Président

Monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

Procureur de la République

Monsieur Firmin AMOUSSOU

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Comè

Président

Monsieur Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

- Au tribunal de première instance de 1^{ère} classe de Porto-Novo

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet

Monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet

Madame Amour Héléna Ebu Oluwa MAHMA

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Allada

Procureur de la République

Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Pobè

Président

Monsieur Affognon Thierry AHOVE

- Au tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey

Président

Monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet et juge des mineurs

Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet

Monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA

Juge d'instruction du 3^{ème} cabinet

Monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

Procureur de la République

Monsieur Marius HOUNDI

- ✓ Au ministère du Numérique et de la Digitalisation

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Comlan Amour Abel KPOCHEME.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUI-OURO.



ACTUALITÉ

Ouverture de l'antenne régionale de Guérite TV Monde à Parakou

Des internautes en parlent

Guérite TV Monde a officiellement rouvert son antenne régionale de Parakou, ce 1^{er} août 2024. La reprise des activités de la web télévision dans la zone septentrionale est appréciée par les autorités de la cité des Kobourou et par les citoyens. Au micro de la rédaction, ils souhaitent un plein succès.

Inoussa ZIME CHABI, maire de la ville de Parakou

Nous avons appris que le paysage médiatique de Parakou va encore s'élargir à travers l'ouverture de Guérite TV Monde. C'est une bonne nouvelle parce que cela dénote de la vitalité de cette liberté de presse que nous avons dans notre pays et de cette liberté de création des entreprises, notamment les entreprises de presse. Votre aura dépendra de vous parce que ça dépendra de la qualité de ce que vous avez produit, de la qualité de ce que vous allez diffuser et de votre promptitude à vous adapter à toutes les situations au niveau local. Mais déjà, je vais vous souhaiter bonne chance et plein succès dans cette entreprise parce que vous étiez à Porto-Novo, à Cotonou, mais vous avez vu qu'il est nécessaire de venir vous installer à Parakou. C'est vrai qu'il y avait des médias, mais il faut vous affirmer et montrer que vous pouvez faire mieux.



William AHOANGBONOU, journaliste

Mes appréciations sont très bonnes à l'endroit de Guérite TV Monde, un organe de presse qui, s'il faut le dire, est né il y a très longtemps. Moi, j'entends parler de Guérite TV Monde, ce n'est pas aujourd'hui, c'est bien avant 2020 que j'entendais parler de Guérite TV Monde. C'est vrai qu'entre temps, on n'entendait plus parler de Guérite TV Monde, c'est certainement à cause d'un certain nombre de soucis. Mais heureusement, Guérite TV Monde est de retour. Ce que nous apprécions beaucoup et nous souhaitons que ce retour de Guérite TV Monde soit pour de plus belles choses et qu'elle se réalise, se repositionne de plus belle. Et j'invite mes confrères de Guérite TV Monde à se mettre au pas, à faire du métier quelque chose de sérieux pour que tout se passe très bien.



Idrissou ADAMO SYLLA, chef du deuxième arrondissement de la ville de Parakou

Guérite TV Monde est un organe que l'on connaissait bien il y a longtemps. Peut-être qu'ils avaient eu quelques difficultés et ont relâché à Parakou. Nous souhaitons la bienvenue à cet organe sur la terre des Kobourou et je sais que les organes de presse accompagnent toujours le conseil municipal. Alors, je vous souhaite plein succès dans vos activités, dans vos diverses tâches. Que Dieu vous accompagne, que Dieu vous assiste et que Dieu fasse de votre organe une grande production.



Afro ASSOUMAN, étudiant

Comme tout organe, c'est pour mieux informer les autorités à divers niveaux. On aurait constaté que c'est vrai, il y a d'autres presses, d'autres médias qui sont déjà installés à Parakou, mais l'implantation de Guérite TV Monde va encore permettre un bon développement de la ville. L'État pourra écouter et mieux écouter la population. Parce que si les différentes presses essaient d'expliquer à l'État ou de porter haut les recommandations de la population, je crois que l'État pourrait écouter le cri de cœur de la population. Nous voudrions que l'organe puisse vraiment porter les doléances de la population au plus haut niveau.



Raïmi GANIOU, journaliste

C'est une joie qui m'anime de savoir que l'arène médiatique dans la partie septentrionale s'agrandit de jour en jour. Guérite TV Monde dans la partie septentrionale, c'est une fierté, c'est la pluralité de l'information et on ne peut que vous dire bonne arrivée dans la partie septentrionale, plus précisément dans la ville de Parakou. Et que le travail se fasse dans la convivialité et dans l'entente. C'est vrai que la partie septentrionale est souvent marginalisée, mais l'arrivée déjà de Guérite TV Monde prouve que le septentrion est considéré.



Justin AGUETE, mécanicien

Je connais Guérite TV Monde, mais son siège est à Porto-Novo, au sud du Bénin, à ce que je sache. Mais je le connaissais avant, mais pas à Parakou. Son installation à Parakou est une bonne nouvelle, mais j'aimerais que ses informations atteignent directement les autorités pour que ce que la population dit soit appliqué.



Le Centre des jeunes et loisirs
d'Adjarra

Bar Restaurant
ESPACE HAGBE

Ouverture Officielle

 Jeudi 01 08 2024
APD : 16h

 Centre des jeunes et
loisirs d'Adjarra



 +229 **97 37 59 58**
40 84 58 33

